

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 9 JUIN 2023 A 19 H 30

Présents : M. Jean-Charles DALLOZ Maire, M. Maurice BONDIER, M. Karim BENHALIMA, Mme Catherine CAMPANINI, M. Eric DANJEAN, M. Thierry MICHAUD, Mme Claire SAURAT, Mme Fernanda TEIXEIRA ;

Absents excusés : Mme Marie-Christine LACROIX 1^{ère} Adjointe pouvoir à M. Jean-Charles DALLOZ – M. Thierry DEGEORGE 2^{ème} Adjoint, pouvoir à M. Maurice BONDIER - M. Bruno MONTEIL pouvoir à M. Eric DANJEAN ;

Absents : néant

Secrétaire de séance : M. Thierry MICHAUD

I – Approbation du précédent compte-rendu à l’unanimité ;

II- Point sur la piste forestière :

Monsieur le Maire fait le point sur le projet de piste forestière et informe les membres du conseil municipal que suite à la création de la piste sécurité incendie sur le hameau de Nezan et la ferme de Cruzille, l'idée d'étudier une route forestière pouvant elle aussi servir de défense incendie est cohérente en lieu et place de la piste forestière initialement prévue.

Un dossier devra être déposé pour demander les subventions correspondantes.

III – Compte rendu du SDIS :

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura, s'étant prononcé favorablement à cette étude, il convient à présent d'étudier en fonction des subventions éventuelles ce qui est le mieux dans l'intérêt de toutes les parties (commune, SDIS, ONF).

IV –Appartements communaux :

Monsieur le Maire fait le point sur les dossiers des appartements communaux et donne lecture des différents courriers. L'appartement du chalet va donc se libérer comme convenu début juillet, les nouveaux locataires prendront l'appartement, après état des lieux et remise en état si nécessaire.

V –Devis de sonorisation de l'église :

Le Maire présente deux devis pour la sonorisation de l'église, le conseil municipal décide à l'unanimité de confier la fourniture et mise en place d'une sonorisation intérieure et extérieure à la société PERNOT de Pont de Poitte pour un montant de net de 2 328,70 € et autorise le Maire à signer la proposition correspondante. Le conseil municipal décide de solliciter des subventions correspondantes.

VI - Convention Terre d'Emeraude Communauté : instruction des actes d'urbanisme :

Le Maire présente un nouveau projet de convention concernant l'adhésion au service mutualisé d'instruction des actes d'urbanisme relatifs à l'application du droit du sol de Terre d'Emeraude qui a été adopté. La facturation aux communes membres de ce service sera facturée d'une part fixe à 4,28 €/habitant et d'une part variable visant à couvrir les frais de dépense du service, en fonction du nombre d'actes traités par commune et indexé sur l'indice de l'inflation annuelle :

Acte	Equivalent PC (équivalent permis de construire x 110€)
Certificat CUb	0,5
Certificat CUa	0,2
Déclaration préalable de travaux – DP	0,7
Permis d'aménager - PA	1,2
Permis de construire – PC	1
Permis de démolir - PD	0,8
Déclaration d'intention d'aliéner – DIA	0,1
Demande de pré-enseigne/enseigne	0,2

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette convention avec Terre d'Emeraude Communauté selon les conditions indiquées et autorise le Maire à signer les documents correspondants.

VII – Cartes avantages jeunes :

Le Maire présente la nouvelle proposition de commande de cartes avantages jeunes 2023/2024 au tarif de 10€ contre 8€ les années précédentes, prix public.

Si la commune commande les cartes avantages jeunes, elles sont vendues à 9€.

Le conseil municipal accepte de renouveler l'opération de proposer la carte et de prendre en charge la moitié soit 4.50 € pour tous les jeunes du village de 0 à 25 ans.

VIII – Site internet :

Le site internet est en cours de finalisation, des petites améliorations sont en cours mais devrait être très prochainement accessible à tous.

IX – Fête du village :

La fête du village est bien confirmée pour les 22 et 23 juillet 2023. Fernanda TEIXEIRA a pu trouver une animation musicale, Karim BENHALIMA est en charge d'autres animations festives et conviviales. Le repas est en cours d'élaboration et aura lieu au même endroit que l'année dernière, soit la rue des Lilas. Ce repas sera organisé par le conseil municipal.

X – Questions diverses

Le maire donne lecture d'un courriel relatant une proposition de bar ambulant, de mai à octobre, afin de proposer divers services : terrasse pour se retrouver et passer un moment convivial, un bar, bières pression créées dans ce but, petite restauration (planches apéro, sandwichs...), une petite bibliothèque, une petite ludothèque. Ce bar ambulant pourrait être installé à l'endroit convenu avec la municipalité de 16h jusqu'à 21h 30, une fois par semaine.

L'ensemble du conseil municipal trouve cette idée originale et décide de répondre favorablement à ce projet.

Séance levée à 20 h 45
Le secrétaire de séance

Le Maire,
Jean-Charles DALLON